

ramener à la religion de ses pères. Plus tard, devenue veuve, Madame de Champlain embrassa la vie religieuse.

29. *Où se fit la traite en 1611 ?*—Elle se fit pour la première fois, au saut Saint-Louis, c'est-à-dire, au lieu où est aujourd'hui Montréal.

En quittant les sauvages, l'année précédente, Champlain leur avait promis de venir au-devant d'eux jusqu'au Grand-Saut, ou Saut Saint-Louis, afin de leur épargner les dangers occasionnés par les incursions des Iroquois. Il leur tint parole, et eut même la pensée d'y former un nouvel établissement; mais le mauvais état des affaires de M. de Monts était, pour le moment, un obstacle insurmontable. Cette circonstance ajournait la fondation de Montréal à plus d'un quart de siècle.

30. *M. de Monts abandonna-t-il complètement le Canada ?*—M. de Monts ayant perdu, par la mort de Henri IV, son plus ferme appui, remit à Champlain tous les intérêts auxquels il pouvait prétendre au Canada, et l'autorisa à contracter en son nom pour telle somme qu'il jugerait à propos.

31. *A quels moyens Champlain eut-il recours pour assurer l'existence de sa colonie ?*—Il la mit sous la protection d'un prince aussi remarquable par sa piété que par sa naissance, le comte de Soissons, qui, malheureusement, mourut peu de temps après (1612).

32. *Quel fut le premier vice-roi de la Nouvelle-France ?*—Ce fut le prince de Condé, dont la protection fut rendue inutile par les troubles politiques où il se trouva engagé (1612-20).